

MAROMME

Une Mutuelle Pour Tous



2AH
L'ASSURANCE
POUR TOUS

La Ville de Maromme s'engage pour une Mutuelle Solidaire accessible à tous.

La Ville de **Maromme** et **2AH L'Assurance Pour Tous** officialisent leur partenariat pour la mise en place d'une Mutuelle Solidaire à destination des Marommois. Ce dispositif innovant, baptisé **Mutuelle Pour Tous**, vise à garantir un accès facilité à une complémentaire santé de qualité, avec des tarifs attractifs adaptés à toutes les tranches d'âge.

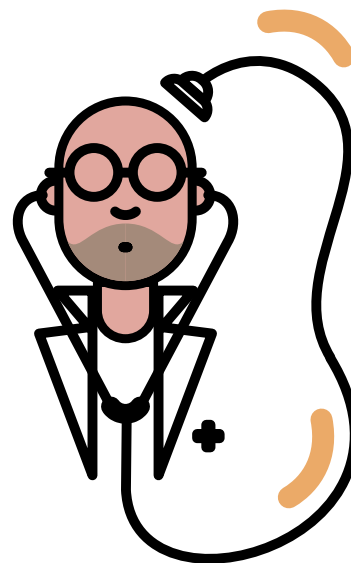
Une complémentaire santé accessible et avantageuse :

Grâce à cette mutuelle solidaire, tous les habitants de Maromme pourront bénéficier de garanties de santé optimisées, incluant :

- Aucune condition d'âge ni de questionnaire médical
- Une prise d'effet immédiate sans délai de carence
- Un tarif attractif avec des niveaux de garanties progressifs
- **Le 100% Santé** : La couverture des soins essentiels sans reste à charge pour les lunettes, les prothèses dentaires et auditives
- Un fond d'action sociale pour soutenir les adhérents en difficulté



- Une prise en charge du sport sur ordonnance et une aide financière pour la licence sportive
- Quatre niveaux de garanties adaptés aux besoins de chacun
- Un service d'assistance inclus (aide à domicile, garde d'enfants, soutien psychologique, etc.) et une protection juridique santé
- L'accès à un réseau de soins partenaires pour bénéficier de tarifs négociés et réduire le reste à charge



Des offres complémentaires adaptées aux besoins spécifiques :

En plus de cette mutuelle solidaire, 2AH L'Assurance Pour Tous propose des solutions adaptées aux besoins spécifiques de certains administrés :

- Une garantie hospitalisation seule couvrant uniquement les frais liés à une hospitalisation
- Une complémentaire santé dédiée aux résidents en EHPAD, adaptée au changement de vie des seniors
- La possibilité de basculer vers la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans changer d'organisme

La permanence de 2AH L'Assurance Pour Tous, pour :

- Vous accompagner et vous expliquer en détail les propositions de mutuelle santé.
- Répondre à toutes vos questions : les garanties, les tarifs et les conditions de souscription...
- Faciliter votre souscription et la résiliation de vos anciens contrats : Vous assiste et vous guide dans les démarches administratives.
- Vous assure un service de proximité : Présent si vous préférez un échange physique plutôt qu'un traitement à distance.

En résumé, c'est un moment clé pour expliquer, informer et simplifier l'adhésion à la mutuelle pour les administrés.

Les permanences sont sur rendez-vous au 02.79.54.01.25

**La Canopée
27 Rue Berrubé,
76150 Maromme**

Un senior de 73 ans :

François est un retraité actif qui aime jardiner et participer à des activités communautaires. Il a quelques problèmes de santé mineurs et cherche une mutuelle qui lui offre une couverture adaptée à ses besoins, notamment pour les médicaments et les consultations régulières.

TARIF MENSUEL : 59,87 €

Un senior de 84 ans :

René est un retraité qui vit seul mais reste très indépendant. Il a besoin d'une mutuelle qui couvre ses frais médicaux réguliers, y compris les soins à domicile et les consultations spécialisées. Il apprécie les services de téléconsultation pour éviter les déplacements inutiles.

TARIF MENSUEL : 62,60 €

Simulations & garanties

Famille :

Paul (32 ans), Marie (33 ans) sont un couple actif avec un jeune enfant Lucas (5 ans). Paul travaille comme intérimaire tandis que Marie est mère au foyer. Ils cherchent une mutuelle qui couvre toute la famille, avec des options pour les soins dentaires et optiques pour leur enfant.

TARIF MENSUEL : 74,13 €

Une jeune adulte :

Léa (22ans) est une étudiante en sciences humaines. Passionnée par les voyages elle cherche une mutuelle qui lui offre une couverture santé adaptée à son budget étudiant.

TARIF MENSUEL : 22,23 €

Jeune retraitée :

Sylvie (62 ans) est une jeune retraitée qui a travaillé pendant 40 ans dans le secteur de la vente au détail. Elle est en bonne santé et profite de sa retraite. Elle recherche une mutuelle qui lui offre une couverture complète, notamment pour les soins préventifs et les consultations spécialisées.

TARIF MENSUEL : 57,31 €



**SIMULATIONS EFFECTUÉES AVEC LE NIVEAU 1 : BRONZE.
TARIFS BLOQUÉS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026.**

OPTAM : Option pratique tarifaire maîtrisée / OPTAM CO : Option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique
BR : Base de remboursement Sécurité Sociale
FR : Frais réels
SS : Sécurité Sociale

- (1) Cette prise en charge s'applique aux montants facturés pour les médicaments ainsi qu'aux honoraires de dispensation y afférents par les pharmaciens d'officine
- (2) Pharmacie non remboursable, forfait annuel par bénéficiaire versé sur présentation d'une ordonnance
- (3) Hospitalisation maison de repos/réadaptation/convalescence : remboursement (hors forfait journalier) si suite à une hospitalisation médicale ou chirurgicale
- (4) Prise en charge des frais d'accompagnement en cas d'hospitalisation d'un enfant de moins de 16 ans inscrit au contrat
- (5) Dans la limite des plafonds prévus par la loi de sécurisation de l'emploi (décret 2019-65 du 31 janvier 2019) et des plafonds prévus par le contrat responsable (décret 2019-21 du 11 janvier 2019), en fonction des corrections visuelles. Le remboursement de la monture se fait dans la limite des frais réellement engagés et dans la limite de 100 €. Equipement optique adulte à partir de 16 ans (monture + 2 verres) : une fois tous les deux ans à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu réglementairement, notamment en cas d'évolution de la vue. Equipement optique enfant de moins de 16 ans (monture + 2 verres) ramené à une fois par an, et peut-être ramené à six mois pour les enfants de 0 à 6 ans en cas d'une mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur à l'exception des cas pour lesquels aucun délai n'est fixé réglementairement pour le renouvellement des verres, notamment en cas d'évolution de la vue. La période de deux ans ou d'un an débute à compter de la dernière facturation d'un équipement ayant fait l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie ou par la Mutuelle. Le remboursement RO et le Ticket Modérateur sont inclus dans le forfait. Le forfait chirurgie de l'œil s'applique uniquement pour la chirurgie non remboursée par la SS (opération de la myopie, de l'astigmatisme ou de l'hypermétropie)
- (6) Les garanties s'appliquent dans la limite des honoraires limites de facturation
- (7) Limité à un appareil par oreille, par période de quatre ans par bénéficiaire et selon les conditions précisées dans l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale, le délai susmentionné s'apprécie à compter de la date de dernière facturation d'un appareil ayant fait l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie obligatoire ou par la mutuelle. Prothèse auditive classe II : limitée à 1700 € TTC, hors accessoires, y compris le remboursement RO
- (8) Prise en charge sur présentation de facture d'un praticien diplômé mentionnant la fédération dont il relève.
- (9) Les remboursements s'effectuent sur présentation de facture acquittée + prescription médicale stipulant le sport sur ordonnance + l'attestation de labellisation de la structure
- (10) Forfait annuel versé sur présentation d'une facture d'hébergement acquittée
- (11) S'ils sont étudiants sur présentation d'un certificat de scolarité
- (12) Sur présentation d'une copie de la licence

Ces garanties sont conformes au cahier des charges des contrats responsables (Articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité Sociale, décret n° 2019-21 du 11/01/2019)

Les garanties en euros sont par année civile et par bénéficiaires. Les garanties en % incluent le remboursement de la Sécurité Sociale.

Tous les remboursements s'effectuent dans la limite des frais engagés. Nos remboursements sont effectués dans le cadre du parcours de soins et ne tiennent pas compte des pénalités qui peuvent être appliquées. Les garanties en euros hors équipement monture et verres et audioprothèses sont par année civile et par bénéficiaire

* Par rapport aux tarifs habituellement pratiqués hors réseau Santclair à référence strictement identique (verres de classe B unifocaux et progressifs).

** Montures d'une valeur supérieure à 30€ et allant jusqu'à 100€ : une remise de 10% est effectuée sur le prix affiché. Montures d'une valeur supérieure à 100€ : une remise de 20% est effectuée sur le prix affiché.

*** Implantologie : jusqu'à 35% d'économies par rapport aux prix moyens habituellement pratiqués hors réseau Santclair. Orthodontie : jusqu'à 40% d'économies par rapport aux prix moyens du semestre d'orthodontie invisible par aligneurs toutes durées de traitement confondues.

**** Par rapport aux tarifs habituellement pratiqués hors réseau Santclair à référence strictement identique (appareils auditifs de classe II).

Etude disponible sur demande

TABLEAU
DES GARANTIES

TABLEAU DES GARANTIES	RBST SS	Formule BRONZE	Formule ARGENT	Formule OR	Formule PLATINE
SOINS COURANTS					
HONORAIRES MÉDICAUX					
Généralistes, spécialistes signataires OPTAM, OPTAM CO	70% BR	100% BR	120% BR	150% BR	200% BR
Généralistes, spécialistes non signataires OPTAM, OPTAM CO	70% BR	100% BR	100% BR	130% BR	180% BR
Auxiliaires médicaux	60% BR	100% BR	100% BR	150% BR	200% BR
Actes techniques médicaux, actes d'imagerie et d'échographie signataires OPTAM, OPTAM CO	70% BR	100% BR	100% BR	150% BR	200% BR
Actes techniques médicaux, actes d'imagerie et d'échographie non signataires OPTAM, OPTAM CO	70% BR	100% BR	100% BR	130% BR	180% BR
Analyses et examens de laboratoire	60% BR	100% BR	120% BR	150% BR	200% BR
Séances d'accompagnement psychologique remboursées par la SS dans la limite du nombre de séances par année civile prévu à l'article R.165-65 du CSS ou par voie réglementaire	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Transport	55% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
MÉDICAMENTS (1)					
Médicaments à SMR majeur ou important et préparations magistrales	65% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments à SMR modéré	30% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments à SMR insuffisant	15% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Produits prestations (LPPR)	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Panier pharmaceutique (2)	-	-	-	20€	35€
MATÉRIEL MÉDICAL					
Gros appareillage (forfait annuel)	100% BR	100% BR	150% BR	100% BR + 200€	100% BR + 200€
Petit appareillage, orthopédie, orthèse (forfait annuel)	60% BR	100% BR	150% BR	100% BR + 150€	100% BR + 150€
HOSPITALISATIONS (3)					
Hospitalisation médicale, psychiatrie, chirurgicale et autres pathologies	80% BR	100% BR	120% BR	150% BR	200% BR
Hospitalisation maison de repos, cure, convalescence et soins palliatifs	80% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
HONORAIRES					
Honoraires et actes médicaux médecins signataires OPTAM, OPTAM CO	80% BR	100% BR	120% BR	150% BR	200% BR
Honoraires et actes médicaux médecins non signataires OPTAM, OPTAM CO	80% BR	100% BR	100% BR	130% BR	180% BR
Forfait journalier sans limitation de durée	-	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière					
. Limitée à 30 jours/an en chirurgie et en médecine	-	-	40€	60€	80€
. Limitée à 45 jours/an en neuropsychiatrie	-	-	40€	60€	80€
. Limitée à 5 jours/an en maternité	-	-	40€	60€	80€
Frais d'accompagnement (4)	-	-	-	-	30€
Chambre ambulatoire	-	-	40€	60€	80€
Participation forfaitaire soins couteux	-	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait patient urgences (pour tout passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation)	-	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
OPTIQUE (5)					
ÉQUIPEMENTS 100% SANTÉ					
Équipement (monture + 2 verres)	60% BR	Frais réels dans la limite des prix limites de vente			
Prestation d'adaptation, d'appairage, filtre et supplément optique	60% BR				
ÉQUIPEMENT LIBRE					
Monture	60% BR	40€	50€	70€	100€
Verre simple (par verre)	60% BR	30€	35€	65€	90€
Verre complexe, très complexe (par verre)	60% BR	80€	95€	150€	180€
Prestation d'adaptation, filtre et supplément optique	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% FR
AUTRES PRESTATIONS OPTIQUES					
Lentilles remboursées par la SS	60% BR	100% BR	80€	100€	110€
Lentilles non remboursées par la SS	-	-	80€	100€	110€
Chirurgie de l'œil : opération de la myopie, l'astigmatisme, la presbytie, l'hypermétropie (forfait annuel pour les deux yeux)	-	-	300€	600€	600€

	RBST SS	Formule BRONZE	Formule ARGENT	Formule OR	Formule PLATINE
DENTAIRE					
PANIER 100% SANTÉ					
Soins et prothèses 100% Santé remboursés par la SS, prothèses amovibles, supplément pour prothèses en résine	60% BR	Frais réels dans la limite des honoraires limites de facturation			
Inlay-core avec ou sans clavette	60% BR				
Réparations	60% BR				
PANIER MAÎTRISÉ (6) ou LIBRE					
Prothèses dentaires fixes, amovibles et bridges remboursés par la SS	60% BR	125% BR	200% BR	300% BR	400% BR
* Plafond de remboursement par an/bénéficiaire (au-delà du plafond, participation à hauteur du ticket modérateur)	-	1000€	1200€	1500€	2000€
Prothèses dentaires transitoires	60% BR	125% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Inlay-core avec ou sans clavette	60% BR	125% BR	200% BR	300% BR	400% BR
Inlay onlay	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
AUTRES PRESTATIONS DENTAIRES					
Soins dentaires	60/70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Orthodontie remboursée par la SS	60/100% BR	200% BR	200% BR	220% BR	250% BR
Prothèses dentaires ou implants non remboursés par la SS	-	-	250€	500€	500€
AIDES AUDITIVES (7)					
EQUIPEMENTS 100% SANTE					
Prothèse auditive	60% BR	Frais réels dans la limite des prix limites de vente			
CLASSE 2 : PANIER LIBRE					
Prothèse auditive (bénéficiaire de plus de 20 ans révolus)	60% BR	100% BR	150% BR	150% BR + 150€	150% BR + 150€
Prothèse auditive (bénéficiaire de moins de 20 ans)	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Piles et entretien	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
BIEN ETRE (8)					
Ostéopathie, chiropractie, étiopathie, acupuncture Sport sur ordonnance (9)	-	2x20€	3x30€	4x30€	5x30€
PREVENTION - AUTRES PRESTATIONS					
Détartrage une fois par an	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccins non remboursés	-	-	-	150€	150€
Vaccinations : diphtérie, tétanos, poliomyélite, Haemophilus influenzae	65% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Cures thermales : soins médicaux et paramédicaux	65% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Forfait cure (10)	-	50€	100€	150€	150€
Maintien des enfants jusqu'à 26 ans (11)	-	inclus	inclus	inclus	inclus
Fonds social	-	oui	oui	oui	oui
Soins à l'étranger	Divers	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Bonus pour Licence sportive (12)	-	40€	40€	40€	40€
Ma Mutuelle assistance	-	inclus	inclus	inclus	inclus

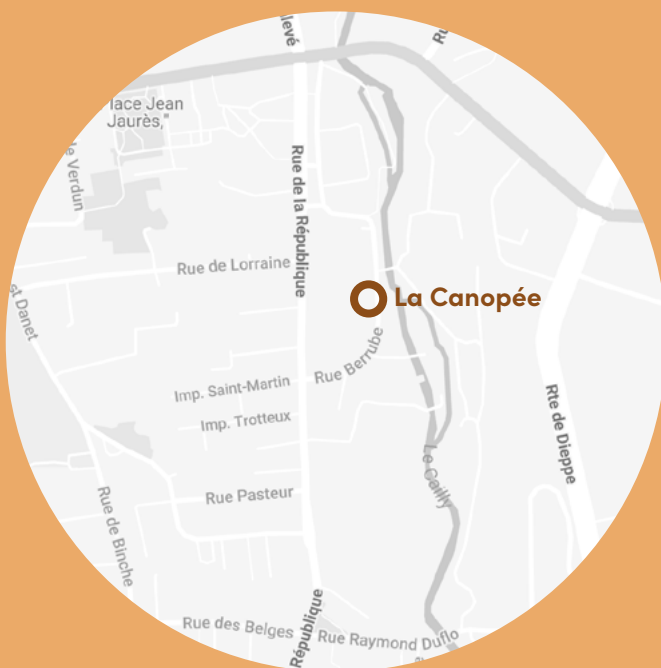
Accédez auprès de notre partenaire SANTECLAIR aux meilleurs prix sur vos dépenses de santé.

- Des offres négociées pour l’OPTIQUE - DENTAIRE - AUDIOPROTHÈSE :
- Jusqu’à -45 % sur tous les verres et traitements des 4 verriers partenaires *
 - Jusqu’à -20 % sur les montures du panier libre **
 - Jusqu’à -35 % moins cher sur les actes en implantologie ***
 - -35 % en moyenne sur tous les appareils auditifs récents, y compris de classe 1 ****

Un espace adhérent en ligne et une application mobile
pour simplifier la gestion du contrat

Une ligne téléphonique locale dédiée
02.79.54.01.25

Des permanences sur rendez-vous à
La Canopée,
27 Rue Berrubé 76150 Maromme



Par décision du 17/03/2025 N°2025-13 prise en application des articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Mairie de Maromme a retenue « L'ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE » - « 2AH, L'ASSURANCE POUR TOUS » inscrite au registre des intermédiaires d'assurance sous le N°21001488 (www.orias.fr).

